Image not found or type unknown

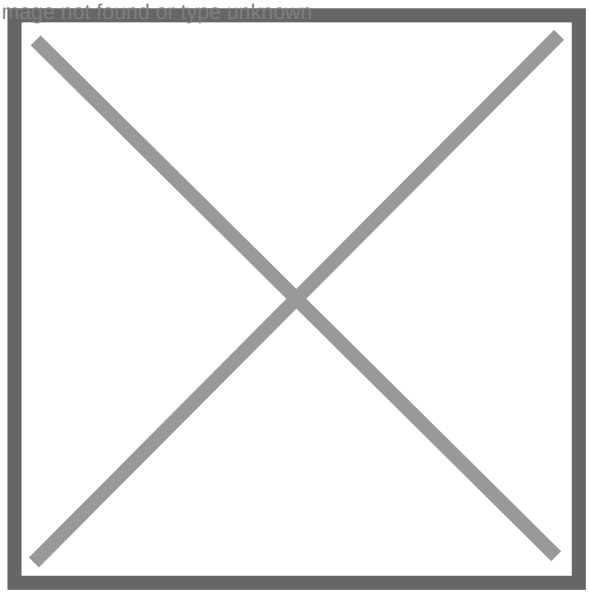

Microsoft xbox 360 console de salon

Par **Jilux_old**, le **25/05/2007** à **17:40**

Bonjour à tous,
Je présente mon affaire, j'ai acheté une xbox 360 le pack à 399,99€ le 03/11/06 à Leclerc. J'ai eu beaucoup de problèmes avec je vous fait un résumé, ma première console elle a eu une erreur qui s'affchait sur mon écran de télévison j'ai appelé le service après vente de microsoft la personne que j'ai eu m'a dit de l'envoyé. UPS est venu la cherché et m'en a renvoyé une autre. Je reçois ma deuxième console mais celle-ci s'éteignait toute les 10 min elle a durée 3 semaines environ. Je l'a renvoit au sav et il m'en renvois une autre bien évidemment. Mais ma troisième console me disait s'en arrêt que mon disque était sale et que je devais le nettoyer. Donc je dois encore envoyer ma console au sav, il m'en envoit une autre en me disant que celle-ci fonctionnera ..... Ils m'ont donné un jeux comme geste commerciale. Je reçois ma quatrème console le 11/05/07 par ups mais comme d'habitude j'ai un problème mon bouton de connection bluetooth ne fonctionne pas des son arrivée donc je ne peux pas connecter mes manettes. J'ai donc téléphoné au sav, et j'ai demandé un remboursement mais la personne n'a pas voulus. Elle a voulut encore me faire une geste commerciale donc j'ai eu un jeux et je vais recevoir 3 mois de live gratuitement. Je voudrais avoir votre aide car j'en ai marre de me battre avec microsoft à chaque fois, il m'envoit des gestes commerciale oui en effet c'est gentil mais je ne peux jamais jouer avec ma console. Pouvez-vous m'aidez car je n'arrive à rien quand je leur téléphone pour eux s'est presque normale que je n'ai pas ma console. Que puis je faire?
Je vous remercie de votre aide.
Cordiallement

Par **Jurigaby**, le **26/05/2007** à **22:06**

Bonjour.

Vous êtes en droit de demander la restitution du prix sur le fondement de la garantié légale des vices cachés prévu par les artciles 1641 et suivant du code civil.

Je vous invite à mettre en demeure microsoft de s'executer.

Cdt.

Par **Jilux_old**, le **27/05/2007** à **09:25**

Je vous remercie de votre réponse, je pensais bien que j'étais dans mon droit mais face à eux c'est supers dur de ce faire entendre. J'avais une autre question j'avais eux un supérieur qui m'a dit qu'ils allaient me renvoyer une console par les transporteurs UPS mais imaginons que celle-ci à un nouveau problème? Je vais devoir payer pour aller au tribunal? Je pense que oui, et je me disais est-ce-que vous connaissez des personnes qui pourrait m'aider dans mon cas? comme orgeco par exemple il y en a pas d'autre. Encore merci de m'avoir répondus sur mon sujet.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés